



DES RISQUES ENTIERS DES ANNONCES A CONCRÉTISER



Le 30 mars dernier, les organisations syndicales étaient conviées par le ministre Gabriel Attal à une audience en audioconférence visant à présenter et échanger sur les mesures relatives à la sécurisation des agents du contrôle fiscal.

Le ministre a remercié les organisations syndicales pour les travaux très nourris avec la Direction Générale sur la question centrale et majeure de la sécurité.

En rappelant le contexte de ses travaux il a souligné combien cette tragédie nous a tous profondément meurtri de par les actes inqualifiables commis par un contribuable en novembre dernier.

Il avait immédiatement demandé la conduite rapide d'une réflexion et a remercié le Directeur Général et son adjoint pour l'organisation des échanges avec des référents de la DGFIP et les Organisations Syndicales.

RENFORCER LE SERVICE PUBLIC TOUT EN LE SÉCURISANT UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Il a précisé avoir alerté le président de la république et la 1^{ère} ministre sur l'urgence du sujet et lancé des échanges interministériels avec des problématiques communes (CPAM, pôle emploi, douanes...)

Il entend poursuivre le travail sur les voies et moyens afin de mieux protéger les agents. Il a

souhaité agir plus vite que les autres ministères car certaines organisations syndicales lui ont mis la pression sur le sujet. Pour lui, renforcer le service public tout en le sécurisant est une priorité absolue.

C'est pourquoi il s'est rendu à Lyon le vendredi 31 mars afin d'y présenter les mesures de sécurisation retenues aux agents en charge du contrôle fiscal qui ont depuis fait l'objet d'un message adressé aux agents.

DES PROPOSITIONS INTEGRÉES DES LE PLF 2024

Ces propositions feront l'objet pour certaines, d'une intégration dans le PLF 2024 :

- ouvrir la possibilité que la vérification se déroule hors du lieu du contrôle, dans un lieu neutre ou dans nos locaux, tout en préservant la garantie du contrôle,
- simplifier le recours à l'anonymat, disposition souvent ignorée des agents, en renvoyant au niveau déconcentré en assouplissant les règles de mise en oeuvre,
- généraliser le véhicule de service, enjeu d'anonymat, d'amélioration des conditions de travail et des mobilités professionnelles en y mettant les moyens nécessaires
- faire prendre conscience aux usagers qu'il est intolérable de menacer ou inti-

mider les agents avec une obligation qui figurera sur l'avis de vérification ouvrant le contrôle. Les agents ne doivent plus laisser passer ces actes en les signalant systématiquement grâce à la vigilance individuelle de tous dans une forme de tolérance zéro !!!

- systématiser toutes les alertes des agents avec une prise en compte systématique par la hiérarchie en modifiant les critères de signalement
- Refondre en l'adaptant la formation des agents du Contrôle Fiscal afin de mieux les préparer aux situations difficiles et à détecter les signaux avec le rappel notamment des conditions d'exercice du droit de retrait
- auditer plus régulièrement la gestion des risques
- mettre en œuvre un bouton d'alerte pour chaque agent y compris pour les services d'accueil facilité par l'allocation supplémentaire en téléphones portables professionnels;
- anticiper avec une cotation des risque en matière de contrôle en facilitant l'accès au fichier des antécédents judiciaires.

LE TRAVAIL DOIT SE POURSUIVRE

A nos interrogations sur cette audioconférence organisée dans l'urgence et dans le contexte du conflit lié à la réforme des retraites, le ministre a précisé qu'il ne ferait pas de communication médiatique se limitant à des annonces internes au ministère.

Il s'est engagé à ce que le travail ne s'arrête pas. Les Groupes de Travail continueront à se réunir sur ce sujet mais également sur la sécurité des autres agents « nomades » et des agents d'accueil comme le défend **F.O.-DGFIP** depuis le début des discussions.

La multiplication continue des incivilités ou l'incendie criminel du CFP de Bron démontre si besoin en était le bien fondé de cette revendication.

Une note de service en cours d'élaboration va réaffirmer le principe de la tolérance zéro avec un suivi hiérarchique proposant un accompagnement systématique et une réponse pénale lorsqu'elle est nécessaire.

Elle précisera également les modalités de collationnement des éléments d'information des différents services, le resserrement des liens avec la police et la gendarmerie, avec pour objectif de disposer du maximum d'informations en amont des contrôles pour qu'il n'y ait plus jamais de traquenards.

UNE RÉUNION AVANT L'ETE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le ministre a conclu en réaffirmant qu'il entend **renforcer les moyens dédiés à la protection et la sécurité des agents au sein de Bercy mais aussi en interministériel**. Il a pris l'engagement d'une réunion avant l'été avec les Organisations Syndicales.

Pour **F.O.-DGFIP**, il y avait **urgence à avancer et avancer vite, voire très vite** sur le dossier de la sécurité. Le message avait d'ailleurs été passé avec force lors de la dernière bilatérale.

Elle a été également l'occasion de saluer en outre l'engagement et la dignité du Ministre, l'attitude des directions du Pas de Calais et de l'hérault en ces circonstances particulièrement difficiles.

F.O.-DGFIP, se félicite de ces premières annonces qui vont incontestablement dans le bon sens mais veillera à ce que le travail se poursuive et qu'elles se traduisent en mesures concrètes et durables au bénéfice des personnels.

Les engagements du Ministre trouvent là une première traduction, le syndicat veillera à ce que tous soient tenus. La volonté politique ne peut pas fléchir.

Pour que plus jamais aucun collègue n'embrasse ses proches le matin sans savoir que ce sera la dernière fois pour avoir tout simplement exercé les missions qui lui ont été confiées.